



JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, **C'est interdit !**

Explications et Conseils

VOUS ÊTES SITUÉ DANS UNE ZONE À HAUT RISQUE FEU DE FORÊT

Interdit toute l'année, le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est pourtant régulièrement la cause de départs d'incendie.

Au-delà des risques d'incendie, le brûlage de ces déchets émet de nombreux polluants dont des particules et des gaz particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé.

ATTENTION
LES INCINÉRATEURS DE JARDIN
NE SONT PAS AUTORISÉS.



QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

» Feuilles et aiguilles mortes, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

COMMENT VALORISER SES DÉCHETS ?

» Compostage, broyage, paillage, déchetterie.
Renseignez-vous auprès de votre mairie.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier.

(Art. 131-13 du code pénal)





Explications et Conseils

DES DÉROGATIONS EXISTENT

Sous réserve de respecter le cahier des charges*, les propriétaires forestiers, les agriculteurs et leurs ayants droit peuvent procéder à des chantiers d'incinération de **végétaux issus de travaux forestiers, de travaux agricoles, des obligations légales de débroussaillage ou de végétaux infestés par des organismes nuisibles.**

LES PROCÉDURES À SUIVRE

	Dordogne	Gironde, Landes, Lot-et-Garonne
Du 1^{er} mars au 30 septembre	Interdit	<p>Niveau de vigilance jaune**</p> <p>Autorisation* en mairie (10 jours avant)</p> <p>Niveau de vigilance orange, rouge, noir**</p> <p>Interdit</p>
Du 1^{er} octobre à fin février	Déclaration* en mairie (3 jours avant)	Déclaration* en mairie (10 jours avant)

* À télécharger sur dfci-aquitaine.fr

** Consultable sur dfci-aquitaine.fr

RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

- » Règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie du Massif des Landes
- » Arrêté préfectoral pour la prévention des incendies de forêt en Dordogne

ATTENTION

LES INCINÉRATIONS SONT SUSPENDUES SI LE VENT EST SUPÉRIEUR À 18 KM/H AINSI QU'EN PÉRIODE D'ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR.

« La forêt est un milieu fragile, Protégeons-la. »